



## CHANGEMENT DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

### **Le numéro de téléphone de l'Agence Postale Communale change**

Pour appeler l'Agence Postale Communale, dorénavant, il faut utiliser le numéro de téléphone suivant : 06.44.81.46.14.

## LE SMMAR PROPOSE UN MOMENT D'ÉCHANGE

### **Réunion publique digitale le 13 avril 2021**

Le SMMAR, Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude, vous propose un moment d'échange pour mieux comprendre les enjeux du risque inondation et réfléchir ensemble à l'anticipation et à l'adaptation de notre territoire. Il s'agit de participer à l'élaboration du PAPI 3 qui est un outil contractuel permettant le financement des actions de prévention et de protection contre les inondations sur le périmètre du Bassin Versant.

**Cette réunion se déroulera le mardi 13 avril de 18h à 20h en visioconférence Zoom.**

Inscription jusqu'au 7 avril sur le site internet du SMMAR, [www.smmar.org](http://www.smmar.org), en suivant le lien :

<https://www.smmar.org/evenement/elaboration-papi-3-bv-aude-berre-rieu-20200413>

Le SMMAR et ses syndicats de rivières ont déjà mis en œuvre deux PAPI (Programme d'Action et de Prévention du Risque Inondation) qui ont démontré une réelle efficacité face à l'ampleur des dégâts qui ont frappé le département.

Dans cette continuité, depuis mi-2020, le travail d'élaboration d'un troisième PAPI s'est engagé en concertation avec les financeurs, les élus, et la population par des réunions publiques, et la mise en ligne d'une plateforme de concertation ouverte à tous...

**Aussi, le SMMAR vous invite à y participer afin d'aboutir à un projet partagé et solidaire.**

## VOTE PAR PROCURATION

### **Une télé-procédure pour l'établissement des procurations de vote**

À compter du 6 avril 2021, une télé-procédure pour l'établissement des procurations de vote entre en vigueur, en complément de la procédure existante d'établissement de procuration au moyen d'un formulaire papier, ainsi que la prise en compte de la suppression de l'obligation de justifier d'une impossibilité de voter.

Depuis un ordinateur ou un smartphone, l'électeur, voulant établir une procuration de vote, devra se connecter sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

La procédure se déroulera en trois étapes.

#### 1<sup>ère</sup> étape :

Après authentification, l'électeur devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (qui doit être obligatoirement inscrite dans la même commune que lui), et devra indiquer s'il donne procuration uniquement pour l'élection à venir (en précisant le tour de scrutin) ou pour une période donnée. À la fin de cette première étape, l'électeur recevra un numéro de dossier à présenter dans un commissariat ou gendarmerie.

#### 2<sup>ème</sup> étape :

L'électeur devra se rendre dans un commissariat ou gendarmerie, avec ce numéro de dossier, pour vérification d'identité. Si l'ensemble des données est validé, la demande sera transférée de façon dématérialisée vers la commune d'inscription de l'électeur.

#### 3<sup>ème</sup> étape :

La mairie destinataire de cette demande de procuration devra procéder aux vérifications d'usage. Si l'ensemble des données est conforme, la demande sera validée et l'électeur sera informé par message électronique.

**BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE****Nouvel arrivage**

La bibliothèque communale vient de renouveler ses rayonnages et les nouveautés vous attendent.

Polars, romans, bandes dessinées, documentaires, livres large vision, etc. Du choix pour tous !

Les bénévoles, responsables de la bibliothèque, **vous accueillent le 1<sup>er</sup> samedi du mois, de 10h à 12h**, dans le respect du protocole sanitaire en cours.

**SERVICE COMMUNAL GRATUIT****Sur réservation, collecte des encombrants et déchets verts une fois par mois**

Une collecte GRATUITE des encombrants et des déchets verts est réalisée **dans la limite d'1 m<sup>3</sup>**, par les agents communaux, **le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois**.

Il est impératif de réserver par téléphone au 04.68.26.80.55, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, ou de laisser un message au répondeur, avant le mercredi précédent le jour de collecte.

**CHÈQUE ÉNERGIE 2021****Aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement**

Il n'y a aucune démarche à entreprendre pour recevoir cette aide. Le chèque énergie est envoyé automatiquement par courrier au domicile du bénéficiaire, (**bénéficiaires audois, dans la semaine du 26 au 30 avril 2021**), à la dernière adresse connue par l'administration fiscale.

Le chèque énergie n'est pas encaissable auprès de votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses.

**DÉCÈS****Madame Denise DUFIS n'est plus !**

Madame Denise DUFIS, veuve de Monsieur Isidore DUFIS, s'est éteinte près des siens, mercredi 24 mars 2021.

Toutes nos condoléances à sa fille, son gendre, et à toute sa famille, endeuillés.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ÉPICERIE****Sarah adapte les horaires d'ouverture de l'épicerie au changement d'heure du couvre-feu**

Depuis le 23 mars, l'épicerie est ouverte :

- Du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h, et, le samedi et dimanche de 8h à 12h30, en respectant les règles sanitaires toujours en vigueur.

**RESTAURANT LE RELAIS DE PREIXAN**

**Le Relais de Preixan vous propose des plats à emporter tous les week-ends (samedi midi, dimanche midi) à 8 €.**

**Samedi 3 et dimanche 4 avril 2021 (Week-end pascal), au choix :**

- Omelette au choix (cèpes, pointes d'asperges, foie gras) 6 €
- ou • Blanquette d'agneau grand-mère 8 €
- ou • Tranche de gigot d'agneau et ses flageolets 9 €

**Dessert en supplément :**  
Omelette norvégienne : 3 €.

**Samedi 10 avril 2021**

Poulet basquaise, pommes de terre fondantes

**Dimanche 11 avril 2021**

Lotte à l'américaine, riz

**Dessert en supplément des deux plats :**  
Panacotta fraises tagada : 3 €.

**Samedi 17 avril 2021**

Filet de porc caramélisé et ses farfales

**Dimanche 18 avril 2021**

Pintade rôtie, pommes de terre paysannes

**Dessert en supplément des deux plats :**  
Tiramisu : 3 €.

**Réservations :**  
**06.74.91.63.52.**  
**Avant le jeudi midi.**

**Samedi 24 avril 2021**

Rougail saucisse et son riz

**Dimanche 25 avril 2021**

Pavé de saumon blanquette et ses légumes

**Dessert en supplément des deux plats :**  
Tartelette aux fraises : 3 €.

La rédaction :

Direction de la publication : *Patricia Dhumez*

Commission Info-Com : rédaction, maquette : *Josiane Arméro, Frédérique Bonhomme, Sabine Bonnet,*

*Paulette Fourcade, Marie Martinez-Cano, Michel Rieussec.*

Visitez le site officiel de la commune :

**www.preixan.com**

Retrouvez les informations sur **FACEBOOK :**

**Mairie de Preixan**